



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juin 2015
18 heures 30

SL/MG

N° 001840

Ressources
Humaines -
Règlement intérieur
du comité d'hygiène,
de sécurité et des
conditions de travail
(CHSCT) commun
entre la Ville d'APT et
le CCAS

Affiché le :

Le mardi 2 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Corinne LAVILLE, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé et à la sécurité des agents. Il participe à l'amélioration de leurs conditions de travail et veille au respect, par l'employeur, de ses obligations légales.

A partir de l'effectif de 50 fonctionnaires, la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est obligatoire.

Le CHSCT a pour mission de :

- Analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents ;
- Analyser l'exposition des agents à la pénibilité ;
- Participer à la prévention des risques professionnels et proposer des mesures d'amélioration ;
- Vérifier, par des enquêtes et des inspections, le respect par l'employeur de ses obligations en matière de santé, de sécurité et des mesures de prévention préconisées ;
- Proposer des actions de prévention et de sensibilisation ;
- Participer en cas de besoin et selon le degré de gravité, aux enquêtes d'accident de travail, en partenariat avec la cellule hygiène et sécurité, sous le contrôle de la direction des ressources humaines.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur, commun entre la Ville d'Apt et le CCAS, spécifique au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le projet de règlement est annexé à la présente délibération.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dans sa séance en date du 2 avril 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité quant à l'adoption de ce règlement.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Ville d'APT et le CCAS.

Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement du CHSCT et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**